

BILAN D'ACTIVITÉ DEAL MAYOTTE

2015





Siège de la D.E.A.L à M'Tsapéré

EDITO



Développons ensemble Mayotte sans compromettre son avenir

101ème département français depuis mars 2011, Mayotte est le territoire de tous les défis, qu'il s'agisse de répondre aux besoins d'une démographie dynamique, de rattraper un déficit important d'infrastructures, ou de protéger un patrimoine naturel et culturel d'une richesse exceptionnelle.

Dans ce contexte si particulier, la DEAL occupe depuis sa création une place importante, connue et reconnue par l'ensemble de la population mahoraise, dont les attentes sont fortes et légitimes et qui nécessitent des réponses à la hauteur des enjeux. Les femmes et les hommes qui la constituent sont les dignes héritiers du passé, responsables du maintien de valeurs de cohésion, de partage qui ont forgé Mayotte et chargés de livrer aux générations futures un environnement propice à leur propre développement.

Les réflexions menées au cours de l'année écoulée et annonciatrice du Projet de Service de la DEAL doivent répondre à cet objectif du vivre ensemble, dans le respect de ces valeurs tout en développant l'ambition nécessaire pour faire converger, le plus rapidement possible, Mayotte vers un modèle de développement durable souhaité par tous, dont les contours sont encore imprécis et que nous esquissons en même temps que nous le façonnons.

Ce travail d'introspection mené dans le cadre de notre bilan d'activité est essentiel : il permet de donner de la cohérence à l'action de la DEAL, d'éclairer le contexte actuel, de mieux appréhender ses enjeux et de définir les grandes missions prioritaires à engager aujourd'hui, pour construire Mayotte de demain.

Ainsi, l'année 2015 a été tout particulièrement marquée, au-delà du travail de terrain mené au quotidien, par un travail de fond sur les grandes stratégies à mettre en œuvre, dans le domaine du logement avec la finalisation du Plan Logement Outre-Mer, de l'énergie avec la mise en place de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, des transports avec l'engagement du Plan Global Transport et Déplacement, des risques avec la finalisation du Plan de Gestion des Risques d'Inondation ou de l'eau avec la finalisation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux. Cette phase de définition stratégique est fondamentale et doit permettre à la société d'intégrer les enjeux environnementaux en rapport avec ses défis sociaux et économiques.

La tâche est lourde de responsabilité mais passionnante et nous invite tous ensemble à nous y atteler avec plus de volontarisme que jamais.

Très bonne lecture à tous !



Daniel Courtin
Directeur

SOMMAIRE

03

EDITO

06

RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS D'INFRASTRUCTURES...

Les systèmes d'assainissement
Les logements sociaux
Les infrastructures routières
Les bâtiments publics

12

...TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

L'instruction de l'application du droits du sol
La gestion et la préservation de l'eau
La police de l'eau
La gestion des eaux pluviales
La gestion des déchets
La préservation de la biodiversité
La gestion des carrières
L'Autorité Environnementale (AE)

18

...LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION

Les risques naturels
Les risques technologiques et industriels
Les risques liés à la qualité de l'air
La sécurité routière
La gestion de crise

...ET EN PLANIFIANT L'ORGANISATION DU TERRITOIRE 20

La planification et la gestion de l'espace

La planification de l'énergie

DES DÉFIS À RELEVER QUI NÉCESSITENT D'ADAPTER LE PILOTAGE ET LE MANAGEMENT 24

Les moyens

Les démarches de progrès

Les actions particulières en matière de ressources humaines

LES ORIENTATIONS 2017 26

En matière d'infrastructures de transport et de déplacement,

En matière d'aménagement stratégique et de planification,

En matière d'habitat et d'aménagement opérationnel,

En matière de développement du territoire et de rattrapage des équipements publics

En matière d'eau et d'environnement

En matière de prévention des risques technologiques et industriels

En matière de transition énergétique

ORGANIGRAMME 27

RÉPONDRE AUX BESOINS URGENTS D'IM

Mayotte est un territoire très en retard sur le plan des infrastructures qui nécessite un rattrapage dans de nombreux secteurs dont les échéances sont dictées par la réglementation européenne et l'urgence sociale

Les systèmes d'assainissement

Les services de la DEAL se sont attachés à faire aboutir la tierce expertise du schéma directeur d'assainissement des eaux usées. Ce travail visait à respecter l'engagement, pris fin 2014 par les autorités françaises vis à vis de la Communauté Européenne, d'optimiser avant fin 2015 le programme de construction des stations d'épuration et réseaux de collecte associés, dont le montant global avoisine les 700 M€ pour assainir toute l'île d'ici 2027, délais imposés par la directive Eaux Résiduaires Urbaines applicable à Mayotte depuis 2014. La DEAL a également contribué à la délivrance de l'agrément de 5 des 6 sociétés



Station d'épuration Baobab

de vidangeurs existantes.

Les logements sociaux

La production de logements repose à

Mayotte, pour le locatif social, sur un opérateur unique, la Société Immobilière de Mayotte (SIM) et pour l'accèsion sociale à la propriété sur la SIM et deux opérateurs privés, HMI et HSPC, en phase de démarrage.

Des conditions peu favorables

L'année 2015 s'est caractérisée par un niveau d'engagement faible par rapport aux années antérieures et au regard des besoins, du fait de dossiers non matures ; 7,61 M€ ont été engagés et répartis comme suit :

- 29 logements financés pour 1,38M€ (12 en locatif très social et 17 en accession sociale),
- 5,71M€ pour les opérations de Réhabilitation d'Habitat Insalubre (RHI).

En parallèle, la DEAL s'est investie dans la mise en place d'outils utiles à la production future de logements, tels que :

Le Plan Logement Outre-Mer (PLOM) territorial : un accord territorial a été élaboré et signé en 2015 en déclinaison du PLOM national. Il inclut des propositions concrètes en vue de renforcer l'accèsion sociale et de produire un parc locatif important. Il vise également à renforcer les dispositifs d'amélioration de l'habitat



Lotissement Poroani - Chirongui

et comporte des propositions de travail comme l'auto construction et l'auto amélioration encadrée. Enfin il comporte un volet important de maîtrise foncière et de production de foncier viabilisé à destination des logements.

Le Fonds Régional d'Aménagement Foncier Urbain (FRAFU) : après plusieurs phases de consultation locale et nationale en 2015, le projet de protocole FRAFU a reçu un avis favorable unanime des membres du Conseil Départemental de l'habitat et de l'Hébergement réuni le 15 décembre. Ce dispositif de concertation Etat/Département va permettre d'assurer le financement des actions permettant la constitution de réserves foncières, la réalisation d'équipements nécessaires à l'aménagement d'espaces déjà urbanisés qui ont vocation à l'être.

Dans le même temps, un opérateur associatif « SOLIHA Mayotte » rassemblant au sein d'une même structure les

INFRASTRUCTURES ...

partenaires des politiques de l'habitat et du logement a été créé en juillet 2015 avec l'aide de la DEAL.

Les infrastructures routières

La DEAL a en charge la gestion, l'exploitation et l'entretien du réseau routier de Mayotte, soit dans le cadre de la convention de mise à disposition du Conseil départemental pour le réseau routier départemental (136km) soit pour le compte de l'État pour le réseau routier national (90km).

Pour ce faire, le service a procédé en 2015 à la mise à jour des données du patrimoine routier avec plusieurs missions d'équipes du CEREMA pour expertiser l'état des chaussées, des ouvrages d'art, des ouvrages hydrauliques et des murs.

La maîtrise d'œuvre globale sur les travaux neufs et études, notamment :

- confortement de talus sur la RN1, à Hamjago, PR37+950 : 47 075€,
- renforcement et élargissement de la RN2 entre Coconi et Ongoujou PR 15+208 à PR16 (opération contrat de plan 2008-2013) pour un montant de 2 351 570€
- RN1 / RN2 – Réalisation des travaux d'aménagement de sécurité « Démarche SURE » : 532 900€ (Majicavo

Koropa et Sada), sachant que la section Mangajou-Sada est en cours pour un montant de 398 295€,

- études du prolongement du CCD14 dans la traversée de Kawéni démarrées en septembre 2013 et aujourd'hui en phase d'études de faisabilité sur l'étude du tronçon entre le rond point SFR et la zone industrielle Nel,
- assainissement de la traversée de Dembéni sur la RN3 pour un montant de 161 650€,
- remplacement des buses sur les RN1 et 2 pour un montant de 178 700€,
- ouvrage de soutènement sur la RD1 à Acoua pour un montant de 34 900€,
- suivi de la campagne de mesures réalisée par le CEREMA et organisation de la mise en place du «Comité départemental de suivi de l'élaboration des cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement du département de Mayotte».



Confortement de talus



Curage de Fosse

Le suivi et entretien des ouvrages d'art (OA) et ouvrages hydrauliques (OH)

Le marquage et repérage de l'ensemble des ouvrages (murs, OH et OA) a été réalisé au cours de l'année sur le réseau RN.

Du 13 au 24 avril 2015, une mission du CEREMA est intervenue afin de réaliser les visites "Image de la Qualité des Ouvrages d'art" (IQOA) sur l'ensemble des ponts (82 ponts sur RN et 59 ponts sur RD) : 10 ouvrages (4/RN et 6/RD) présentant des défauts structurels importants et nécessitant un suivi et des réparations adaptées.

Au cours de cette mission, une formation "IQOA" a été dispensée aux agents en charge de ces missions.

Un diagnostic de l'ensemble des 212 ouvrages hydrauliques a été réalisé : 40 présentent des risques plus importants portant atteinte à la pérennité de l'ouvrage et pouvant entraîner des risques pour les usagers dont 18 servent d'exutoire à une ravine par rapport aux fossés.

Les travaux d'entretien courant

Les travaux sont réalisés en régie par les équipes des Centres d'exploitation avec l'aide des équipes du Parc Routier (émulsions, granulats, enrobés, fauchage, curage, élagages, enrochements).

Type	Unité	Quantités	
		RN	RD
Emulsions	tonne	8,84	0
Granulats	tonne	431	311
Enrobés	tonne	481	773
Surface nettoyée	m ²	55 020	70 000
Fauchage	m	196 660	319 400
Curage	m	4 400	4 585
Terres de curage	m ³	2 200	2 950
Elagage	arbre	133	157

Les travaux d'exploitation de la route



Le service maintient en continu un niveau de sécurité et des conditions de circulation normales (patrouillage régulier sur le réseau ainsi que entretien et remplacement des signalisations verticales et horizontales).

La gestion et conservation du Domaine Public routier

Nature de voie	Permis de voirie	Permis de construire	Art 49
RN	57	39	4
RD	59	59	15

le contrôle du respect des normes en matière de qualité de voirie

Ce contrôle s'effectue sur les travaux réalisés par l'unité de la DEAL en charge de la réalisation des travaux neufs, mais aussi sur demande des autres maîtres d'ouvrages publics et privés moyennant une rémunération reversée au Conseil départemental : carottages et essais de compression, essais de déflexion de chaussée, essais oedométriques, essais de portances, essais sur granulats, essais sur béton, contrôle des dosages des enduits superficiels d'usure, écrasement de briques.



Type	Unité	Quantité	
		RN	RD
Prémarquage	m	0	17 148
Bandes continues	m	0	16 285
Bandes discontinues	m	0	43108
Autres travaux de peinture	m ²	1536	239
Nettoyage et balayage	heure	54	1

La signalisation horizontale



Les bâtiments publics

Des missions particulières assurées par la DEAL

1) d'accompagnement

La DEAL a accompagné le service des Domaines dans les différentes étapes de construction du volet stratégique du Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) et a également participé

aux réunions d'élaboration de ce schéma pilotées par le responsable de la politique immobilière de l'État de France Domaine tout au long du premier semestre. Ces réunions ont été aussi l'occasion de répondre à certains besoins des administrations par :

- une étude sur le coût des travaux réalisés pour l'aménagement du commissariat de police place de l'ancien marché,
- une conduite d'opération sur l'aménagement de parking, pour le service administratif et technique de la police nationale, a proximité de l'actuel commissariat de police situé face au CHM.

En matière d'accessibilité, la DEAL :

- a apporté appui et conseil à la préfecture pour arriver à une rédaction adaptée à Mayotte de l'arrêté de mise en place de la Commission Consultative Départementale de Sécurité et Accessi-



Ouvrage Hydraulique

bilité (CDSA) au 1er janvier 2016,

- a accompagné la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et Nature (DGALN) et le CEREMA dans la mise en place de sessions de formation à l'attention des agents de la DEAL concernés et les membres de la Sous-commission départementale de sécurité ainsi que de sessions d'informations pour les publics cibles tels que maîtres d'ouvrage, maîtres d'oeuvre, associations de handicapés.

En matière de Sécurité Incendie, le service a participé à l'examen en Commission de 150 permis de construire et à la visite de 40 établissements.

2) de conduite d'opération

Dans le cadre de la mise en place de la départementalisation qui nécessite la réalisation de nombreux bâtiments publics pour rattraper le retard en équipements structurels collectifs et administratifs de Mayotte, la DEAL assure des missions de conduite d'opération (assistance générale à caractère administratif et financier) pour le compte de maîtres d'ouvrage publics (État et Collectivités).

Pour le compte du Vice Rectorat,

Cette conduite d'opération est faite, en continu, sur la base d'une convention de partenariat, qui a débouché en 2015 sur la réalisation des établissements scolaires du 2e degré suivants, sachant que

le défi annuel à relever chaque année, eu égard à l'évolution de la démographie, est d'accueillir environ 2000 élèves supplémentaires :

- collège de Majicavo (1328 élèves, 29,4 M€) : livraison rentrée 2015,
- collège de Kwalé (1328 élèves, 26 M€) : livraison de la première tranche à la rentrée 2015, démarrage des travaux de la 2ème tranche pour une livraison prévue à la rentrée 2016,



- extension du collège de Bandré (3,2M €) : choix des entreprises et démarrage des travaux pour une livraison prévue en avril 2016,
- extension du collège de MGombani (2,3 M€) : choix des entreprises et démarrage des travaux pour une livraison prévue à la rentrée 2016,
- collège de Ouangani (1028 élèves, 21,7 M€) : choix des entreprises et démarrage de la première tranche de travaux, livraison prévue en janvier 2017,

- lycée de Mamoudzou Nord (20,9 M€) : choix des entreprises et démarrage des travaux, livraison prévue pour la rentrée 2017,

- internat d'Excellence de Dembéni (110 places, 7,5 M€) : démarrage des travaux, livraison prévue pour la rentrée 2016,

- collège de Bouéni (1028 élèves, 20,2 M€) : validation de l'Avant-Projet Détaillé.

Dans le cadre de cette convention, le service a également lancé une réflexion sur la stratégie de programmation immobilière du Vice-Rectorat.

Pour le compte des autres services de l'Etat

Pour la préfecture, la DEAL a participé à la finalisation des études et au choix des entreprises relatifs à l'extension de la Direction de l'immigration et de l'identité citoyenne (3,8 M€), sachant que le démarrage des travaux est prévu au 1er trimestre 2016.

Pour le compte des collectivités

- maison des services Publics de Combani (2,4 M€) : fin des travaux, livraison prévue 1^{er} trimestre 2016,

- maison de la Jeunesse et de la Culture à Nyambadao (1,7 M€)

3) d'assistance aux communes

En ce qui concerne les établissements scolaires du 1er degré, la DEAL assiste les communes pour le montage et le suivi des opérations de rénovation et de construction d'écoles maternelles et élémentaires. Ces opérations sont financées sur la dotation spéciale de construction et d'équipement des établissements scolaires de Mayotte (DSCEES), sachant qu'il manque actuellement plus de 500 classes pour mettre fin au système de rotation et scolariser tous les enfants de moins de 6 ans.

Dans ce cadre, ces travaux ont représenté :

- un montant total des opérations programmées de 13,9 M€ (montant DSCEES),
- la rénovation de 197 salles de classes :



École Primaire de Dembéni-Hajangoua

170 livrées en 2015, 27 livrées début 2016,

- la construction de 29 nouvelles salles de classes : 9 livrées en 2015 et 20 livrées début 2016,
- la construction de 14 nouveaux réfectoires : 9 livrés en 2015 et 5 livrés début 2016.

Le service a également participé au montage de l'appel à projet lancé fin 2015 en vue de l'élaboration d'une programmation pluriannuelle 2016-2019.



École de Tsingoni-Hachenoï



Lycée Kawéni

...TOUT EN PRÉSERVANT L'ENVIRONNEMENT

L'accroissement de la population et la progression de la consommation par habitant accentuent la pression sur l'environnement et bouleversent les équilibres écologiques. Si la préservation du capital naturel est parfois présentée comme un luxe dans une île qui doit avant tout se développer, il apparaît que l'épuisement des ressources et l'aggravation des pollutions constituent autant d'hypothèques sur la croissance économique de Mayotte.

L'instruction des autorisations d'urbanisme et la lutte contre les constructions illégales

La DEAL assure l'instruction des autorisation d'urbanisme pour le compte de 16 des 17 communes de l'île :

- 1579 dossiers ont été instruits (permis de construire, certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis d'aménagement). Sur les 787 dossiers de permis de construire, 364 ont donné lieu à un avis favorable, 328 à un avis défavorable ; les 95 restant ont été rejetés,

- un nouvel outil d'information cartographique «MyCarto» et la pré-instruction a été mis en place au cours du dernier trimestre 2015 et a permis de développer une grande autonomie des utilisateurs et d'appréhender une parcelle dans toutes ses composantes, dont les données sont très souvent éparpillées (contraintes réglementaires et environnementales, photo aérienne, bâti environnant...),

- une prise en compte des futurs règlements des PPRN,

- la vérification de 880 dossiers avec 830 titres pris en charge par Chorus au titre de la fiscalité.

Pour ce qui est de la lutte contre les constructions illégales, une lettre circulaire, signée du Préfet en date du 23 juillet 2015 a été adressée aux maires. Cette circulaire fixe les priorités de l'État en matière de lutte contre les constructions illégales, rappelle la responsabilité des élus dans le domaine du contentieux pénal de l'urbanisme et propose des outils méthodologiques destinés à faciliter la mise en oeuvre de ces priorités.

Par ailleurs, la DEAL a initié en 2015 des conventions de partenariat avec les communes, pour leur apporter un appui sur certaines thématiques dont celle de la lutte contre les constructions illégales. Cinq ont été signées en 2015. En parallèle, et sur cette thématique particulière, une convention entre la DEAL et le parquet, visant à fluidifier le traitement de l'information, est en cours de formalisation. Les premières actions seront effectives en 2016.

L'objectif final de ces conventions est d'emmener progressivement les collectivités vers l'instruction autonome

des dossiers des contentieux pénal de l'urbanisme.

La gestion et la préservation de l'eau



Fruit de quatre années de travail, le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux** (SDAGE) de Mayotte a été approuvé le 24 novembre 2015 par le Comité de Bassin ainsi que le programme de mesures associé pour la période 2016-2021. Ce schéma, dont la révision a été pilotée de façon active par la DEAL, constitue le cadre de la politique de l'eau à Mayotte ; Il répond aux **engagements européens de la France** sur le bassin hydrographique de Mayotte pour atteindre le « bon état » des eaux et des milieux aquatiques dans les six ans à venir.

MENT

En matière de **surveillance des niveaux d'eau** la DEAL a joué un rôle primordial dans la surveillance de la ressource en eau et dans l'accompagnement de la Préfecture, pour mettre en œuvre les mesures d'information de la population et de limitation des usages de l'eau lors de la sécheresse qui a touché Mayotte en fin d'année 2015,

La DEAL a également conduit des actions sur les barrages des retenues d'eau existantes, dont notamment la révision spéciale du barrage de Dzoumogné et la participation à la mise en place de deux études de danger pour les barrages de Dzoumogné (classe A) et Combani (classe B).

Du fait des ressources contraintes en eau, la DEAL :

- a instruit le dossier d'avant projet en lien avec l'Institut national de Recherche des Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) et le Comité Technique Permanent des Barrages et des Ouvrages Hydrauliques (CTPBOH), relatif au projet de réalisation d'une 3ème retenue sur l'Ourouvéni et a organisé, dans ce cadre, une mission d'expertise relative à la continuité écologique et aux milieux aquatiques en lien avec les experts de l'ONEMA,
- a lancé des études d'optimisation des ressources en eau souterraine et sur

la définition de seuils de sécheresse,

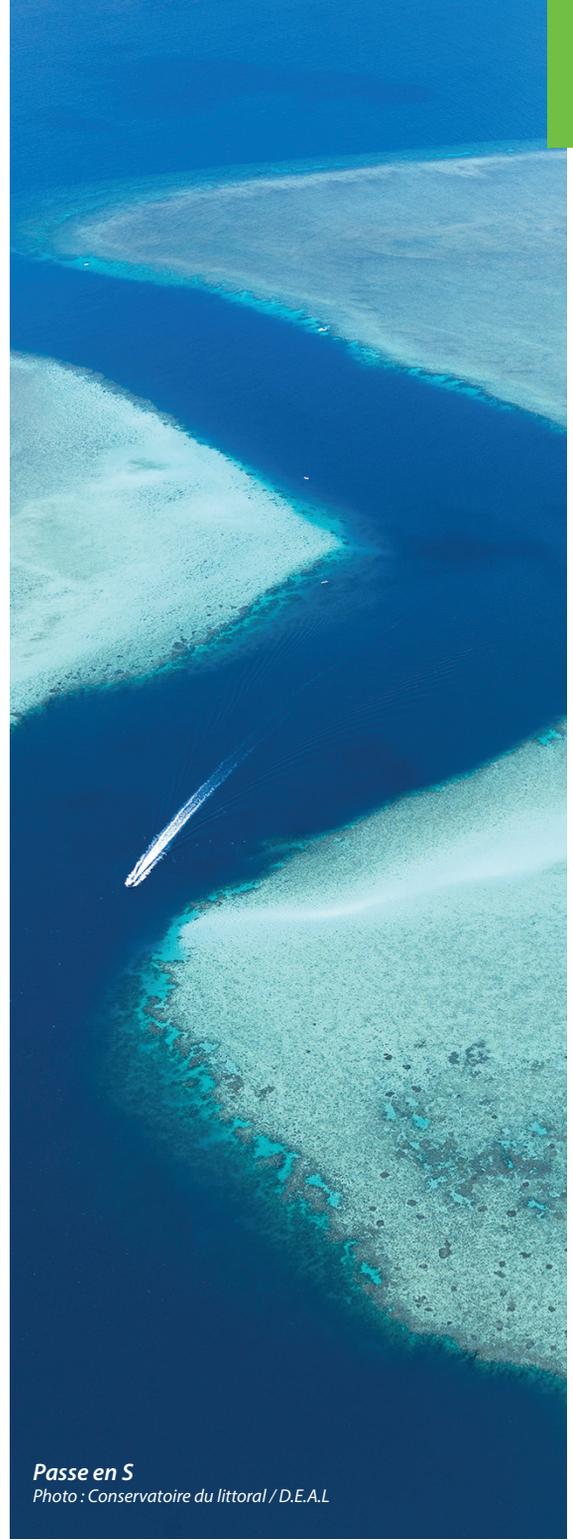
- a lancé des «classes d'eau» pour les élus,
- assure le pilotage de la convention ONEMA/Météo.

La police de l'eau

- 246 opérations de contrôle (487j consacrés), dont 31 sur les STEP, 46 sur les rejets d'eaux pluviales, 16 sur les prélèvements et 133 en surveillance générale du territoire,



- 5 arrêtés de mise en demeure
- un arrêté d'urgence pour la STEP de Baobab, avec mise en oeuvre de mesures d'urgence en adéquation avec les risques sanitaires et environnementaux et d'un suivi efficace pour une remise en état du système de traitement défectueux.



Instruction dossiers «Loi sur l'Eau»

- 5 dossiers d'autorisation déposés et 20 dossiers de déclarations- régularisation des 16 prises d'eau superficielles du SIEAM (16 arrêtés d'autorisation) : définition des débits réservés et autorisation des volumes prélevables,
- mise en oeuvre progressive de l'expérimentation d'autorisation unique des Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA).

La gestion des eaux pluviales

La DEAL intervient en appui aux communes dans l'objectif d'une réelle prise en compte des enjeux de sécurité publique et sanitaires de bonne gestion des **eaux pluviales** en zone urbanisée, afin d'éviter d'une part les dommages aux biens et aux personnes occasionnés par les inondations dans



Réseau d'eaux pluviales de Tsingoni

un contexte d'urbanisation intense et d'imperméabilisation de nombreuses surfaces et, d'autre part la prolifération de maladies du fait de la stagnation des eaux.

La finalité est d'encourager une approche globale dans la programmation des travaux et de promouvoir la planification de l'entretien des réseaux d'écoulement existants.

En 2015, 4 schémas directeurs communaux de gestion des eaux pluviales ont été finalisés, et 7 sont engagés et en cours de réalisation.

La gestion des déchets

L'amélioration de la gestion des déchets à Mayotte constitue un préalable indispensable à toute démarche de développement de l'île. Les enjeux sont multiples : il s'agit à la fois de préserver l'environnement et la santé humaine mais aussi de contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

La DEAL a ainsi participé activement à la mise en oeuvre de projets structurants pour Mayotte en appui opérationnel auprès du Conseil départemental et du SIDEVAM (Syndicat intercommunal d'élimination et de valorisation des déchets de Mayotte).



La décharge de Chroungi avant nettoyage



La décharge de Chroungi après nettoyage

Dans la continuité de la mise en place du SIDEVAM en mai 2014, de l'ouverture et la mise en exploitation de l'Infrastructure de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) en juin 2014, des quais de transfert des ordures ménagères d'Hamaha et Malamani respectivement juin 2014 et août 2014, le quai de transfert des Badamiers situé sur Petite Terre a été réceptionné fin 2014 avec une mise en exploitation en février 2015. Cela signifie concrètement la fin du stockage de déchets en Petite-Terre.

En parallèle, la DEAL est intervenue tout au long de l'année 2015 en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage pour les projets suivants :

Quai de transfert des OM

Hamaha	Ouverture en juin 2014
Malamani	Ouverture en juin 2014
Badamiers	Ouverture en février 2015
Kahani	démarrage des travaux programmés 2 ^{ème} trimestre 2016

Mesures préalables à la réhabilitation des décharges

Chirongui

Dzoumogné Fermeture et de nettoyage des sites préalablement aux travaux lourds de réhabilitation.

Hachiké Travaux réceptionnés fin 2015

Badamiers

Réhabilitation des décharges fermées par arrêté préfectoral en novembre 2014

Hamaha

Badamiers

Dzoumogné Travaux de réhabilitation lourds programmés en 2016. Dossiers PRO finalisés, travaux envisagés 2017/2020.

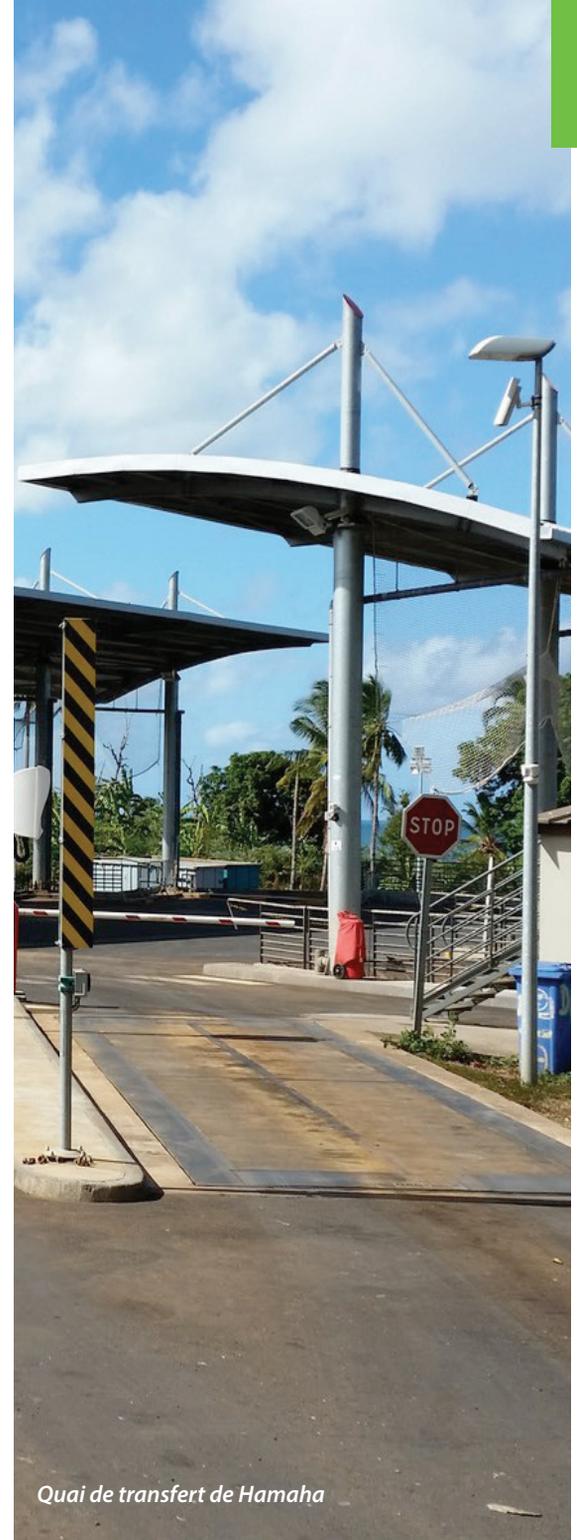
Hachiké

Chirongui

Réseau de déchetteries Premières réflexions relatives au réseau de 8 déchetteries réparties sur le territoire Mahorais, une déchetterie à quai sur le secteur de Mamoudzou et des déchetteries de plain-pied sur les autres secteurs.

Documents de planification Différents plans font l'objet de suivi :

- le PEDMA – plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés
- le PGDD – plan de gestion des déchets dangereux
- le PGBTP – plan de gestion des déchets du bâtiment



Quai de transfert de Hamaha

La préservation de la biodiversité

La DEAL assure le portage de la politique publique en matière de préservation de la biodiversité en partenariat avec les acteurs locaux :

- le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) a avancé en 2015 autour d'une dynamique collective coordonnée par le Conseil départemental en étroite collaboration avec la DEAL, mettant en évidence les enjeux en matière de continuité écologique à l'échelle de Mayotte .

Il constituera un chapitre individualisé du futur SAR et doit se poursuivre en 2016,

- en matière de stratégie de création d'aires protégées, l'étude de préfiguration d'une réserve naturelle nationale sur les forêts relictuelles primaires de Mayotte, confiée à l'ONF, doit permettre, à terme, de mettre en place une protection durable sur le poumon vert de l'île, avant que les dégradations ne soient irrémédiables. Le dossier sera présenté pour avis d'opportunité en 2016 au Conseil Scientifique du Patrimoine Naturel (CSPN), puis au Conseil National du Patrimoine Naturel (CNPM) permettant le lancement de la procédure de création de l'aire protégée,

- l'attribution foncière de la quasi-totalité des mangroves au Conservatoire du Littoral, pour en 2016 élaborer un plan

d'aménagement des mangroves par l'ONF en partenariat avec la DEAL, le Parc Naturel Marin (PNM) et le Conservatoire du Littoral (CDL),

- la réalisation d'un inventaire des micro-chiroptères permettant d'identifier et de localiser 3 espèces,



Chiroptère

- la définition des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) mer avec le PNM, en attente d'une validation par le CSPN en 2016,

- la mise en œuvre de PNA (Plan national d'actions) pour les dugongs et tortues.



Tortue venant de pondre

Photo : Katia Balloran

La gestion des carrières

L'élaboration du schéma des carrières de Mayotte s'est appuyée sur le pilotage technique de la DEAL, qui a permis de faire approuver cet outil essentiel pour une utilisation rationnelle des gisements minéraux locaux par la commission consultative de l'environnement et de la protection du patrimoine (CCEPP) en novembre 2015, avant d'engager les consultations des collectivités et de l'Autorité Environnementale.

L'autorité Environnementale (AE)

Mise en place en 2014, l'AE a fait l'objet d'un guide réalisé en 2015 par le service et d'examen de dossiers en 2015, qui ont donné lieu à :

- 5 avis sur le PO/FEDER, Commission Territoriale Européenne (CTE) Mayotte, le Programme opérationnel/FEDER CTE Océan Indien, le CPER Mayotte 2015-2020, la carrière ETP à Pamandzi et le projet d'écopôle de déchets de la STAR à Longoni.

- 4 cadrages préalables pour une déclaration de projets (RHI Tsingoni), un projet d'extension (RESAS piste aéroport Dzaoudzi, le schéma départemental des carrières, le CPER Mayotte 2015-2020),

- 9 décisions au cas par cas de soumission ou non à évaluation environnementale

ou à étude d'impact pour 3 stations d'épuration, 3 pistes agricoles, la réhabilitation du plateau sportif du Baobab à Mamoudzou, l'accès au marche de Tsararano, la nouvelle entrée du port réaménagé de Longoni.

En parallèle, les dossiers identifiés « à enjeux » font l'objet d'un examen particulier transversal interne par cette mission de façon à identifier le plus en amont possible les contraintes, de les appréhender de façon globale et de construire le « dire de l'Etat ».

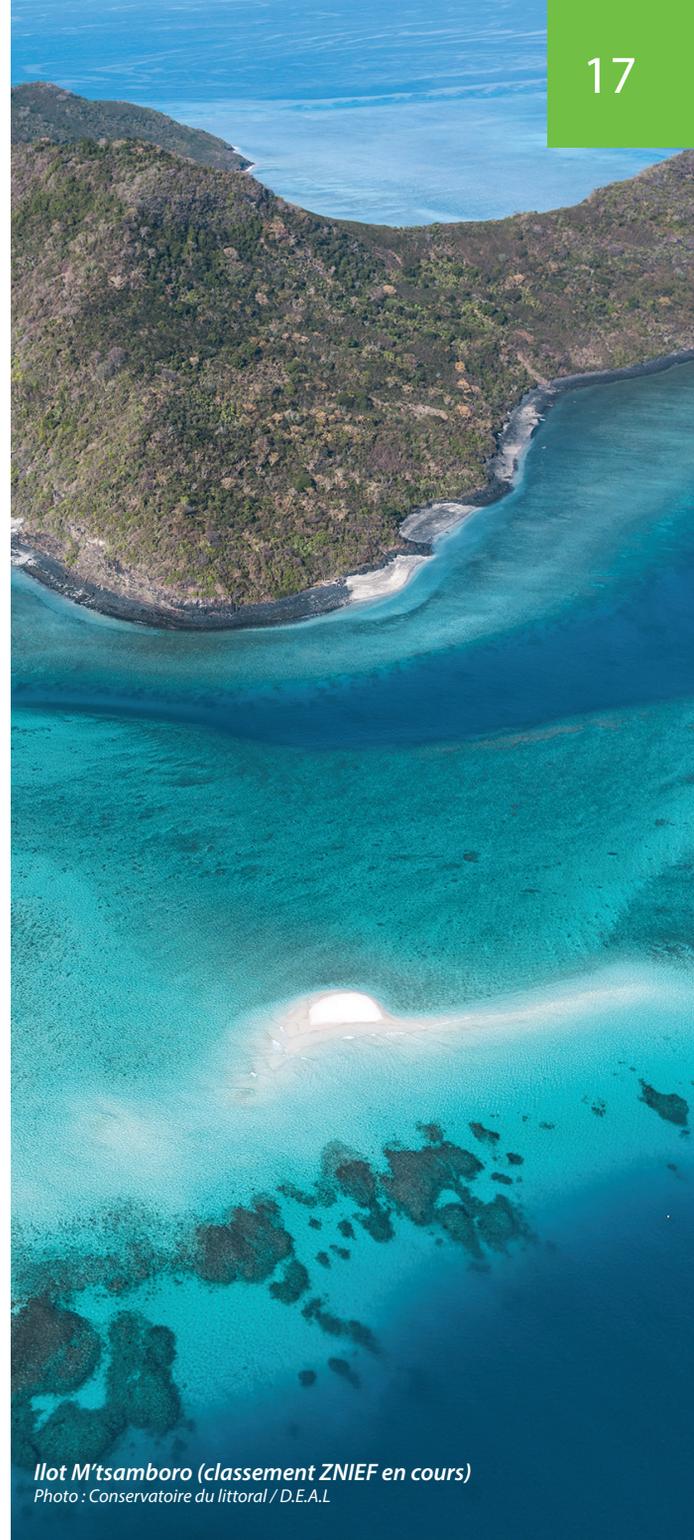


Héron de Humboldt Photo : Caroline Crémades



Dougong

Photo : Romain Rolland

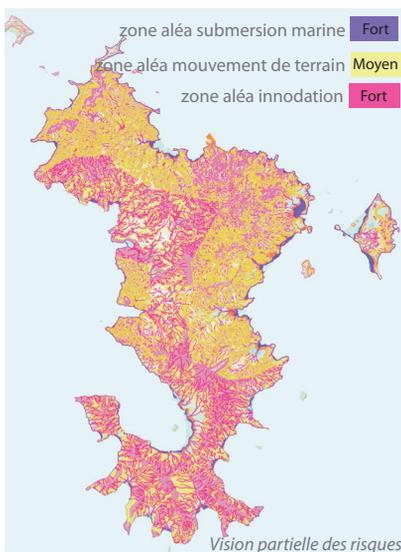


Ilot M'tsamboro (classement ZNIEF en cours)

Photo : Conservatoire du littoral / D.E.A.L

... LA SÉCURITÉ DE LA POPULATION...

Contre les risques naturels,



© BRGM (représentation 2007) / J. F. COSS

Compte tenu de sa nature géologique particulière, de ses caractéristiques climatiques et du dynamisme de sa démographie, l'île de Mayotte est fortement exposée aux risques naturels. Environ 90 % de l'île sont concernés



par un aléa (hors sismique qui, lui, couvre la totalité de l'île), dont près de 50 % de niveau fort.

Considérant les surfaces urbanisées, environ 10 % de la population serait directement concernée par un aléa de niveau fort, tout type d'aléa confondu.

Ce département est exposé à 6 des 8 aléas que connaît le territoire national : inondation, mouvements de terrain, cyclone, séisme, tsunamis et feux de forêt :

- les premières cartographies d'aléas ont été présentées aux dix communes faisant l'objet d'une procédure PPR. Cette phase a fait l'objet de réunions avec les élus et les services communaux, aboutissant à un large consensus qui a permis de démarrer en suivant la concertation sur la faisabilité du développement urbain au regard des risques.

- dans le cadre de la mise en oeuvre de la « Directive inondation », le premier PGRI (Plan de Gestion des Risques Inondation) pour les années 2016 à 2021 a été approuvé fin novembre 2015. Ce document encadre la politique de prévention des risques inondation à l'échelle du bassin hydrographique de Mayotte

- de façon complémentaire le projet cycloref pour la cartographie de l'aléa submersion marine a été finalisé avec l'aide du BRGM.

Contre les risques technologiques et industriels



Mayotte se caractérise par une très faible industrialisation avec peu ou pas de production de biens de consommation. Les principales installations industrielles sont en rapport avec l'énergie, la construction et la gestion des déchets.

L'île compte aujourd'hui 35 établissements autorisés, 2 établissements soumis à enregistrement et 66 établissements ayant fait l'objet d'une déclaration.

Leur nombre est plus élevé mais le Code de l'environnement étant d'application récente à Mayotte et l'inspection des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), classé étant elle-même récente, un travail de terrain reste à faire pour identifier toutes les installations en situation irrégulière et vérifier l'adéquation ICPE/Classement de celles répertoriées.

- 12 contrôles courants portant sur les installations prioritaires et la fermeture des anciennes décharges ont été réalisés,

- 4 contrôles ont été effectués sur le thème de la sûreté des installations industrielles dans le cadre du plan gouvernemental sur le sujet,

- l'instruction de 2 demandes d'autorisation a été démarrée,
- le service a participé, en lien avec la CCI et l'ADEME, à l'organisation des professionnels du froid pour faire appliquer la réglementation relative à la gestion des gaz ayant un impact sur la couche d'ozone.

Contre les risques liés à la qualité de l'air

La DEAL a participé activement à la mise en place de l'Association Agréée de la Surveillance et de la Qualité de l'Air (AASQA) en réalisant les démarches administratives de création et en organisant le recrutement du directeur. L'AASQA de Mayotte, dénommée HAWA, a été officiellement créée en 2015.

Contre l'insécurité routière

L'éducation

Des actions de sensibilisation à la sécurité routière ont été poursuivies auprès des établissements scolaires et la réforme du permis de conduire a été mise en œuvre.

L'accompagnement

- des transporteurs routiers afin qu'ils puissent faire valoir la reconnaissance de leur capacité professionnelle et ainsi se conformer à la nouvelle réglementation des transports. Cette action, menée conjointement avec la DIECCTE, a maintenant valeur d'exemplarité pour la structuration d'une filière professionnelle. Les phases de formation utiles dans ce cadre vont se poursuivre en 2016 pour les entreprises qui n'entrent pas dans ce dispositif.

- des sociétés de transport en commun dans leur demande, du fait de leurs difficultés financières, de reporter la date d'application de la pose d'éthylotest Anti Démarrage (EAD) d'un an pour leur permettre de s'équiper.

Par le contrôle des véhicules, des transporteurs routiers et des centres de contrôles de véhicules :

- 120 opérations de contrôles de véhicules ont été réalisées et ont permis la correction de 76 cartes grises erronées, ainsi que 24 Réception à Titre Isolé (RTI),
- le contrôle des 354 véhicules a donné lieu 40 infractions et sur les 13 pesées réalisées, 3 étaient en surcharge. Ces infractions ont été sanctionnées par 54 amendes forfaitaires et 5 procès verbaux,
- les anomalies constatées sur les centres de contrôles ont été levées.

Par la gestion de crise

- révision du plan de gestion de crise interne,
- révision des dispositions spécifiques OR-SEC : Plan Tsunami, Plan Inondation,
- participation à l'exercice visant à tester le Plan Communal de Sauvegarde de M'Tzamboro avec présence au Centre Opérationnel Départemental,
- gestion des habilitations Sécurité Défense (dix dossiers de demande d'habilitation),
- formation conjointe des cadres d'astreinte décisionnel et d'exploitation en amont de la saison cyclonique avec présence de Météo France.



Essais de freinage de poids lourds hors gabarit

...ET EN PLANIFIANT L'ORGANISATION D

Le territoire de Mayotte est doté et continue de se doter dans le cadre de la départementalisation de documents de planification et de plans d'actions thématiques.

La planification et la gestion de l'espace

Les PLU

9 évolutions de PLU ont été suivies en 2015 concernant les communes de M'Tsamboro, Tsingoni, Pamandzi, Bandraboua, Koungou et Mamoudzou.

Il s'agit de :

- 3 mises en compatibilité avec des procédures de déclarations de projets (les projets étant d'intérêt général : construction d'un lycée, une RHI et une extension de carrière),
- 4 modifications simplifiées,
- 1 modification,
- 1 remise en vigueur d'un PLU initial suite à un contentieux (Koungou).

Parmi ces évolutions de PLU, 6 ont donné lieu à la signature d'une convention d'assistance à la maîtrise d'ouvrage communale et 4 ont abouti en 2015.

Les Ateliers du Territoires

Après une phase de candidature à l'appel à projet national, puis la sélection d'un animateur, les élus et les services techniques des Mairies, ainsi que les

partenaires du Port et de l'Aéroport de Mayotte ont participé à 3 séquences d'ateliers du territoire, en janvier, mai et novembre 2015. Le prestataire a ainsi pu établir une monographie préalable, relatant les invariants et les enjeux de l'aménagement du territoire pour Mayotte et a produit 6 plans-guide posant des orientations d'aménagement prenant en compte risques naturels, biodiversité et besoins en développement de l'île sur 6 villages.



La séquence de restitution finale se déroulera en juin 2016 dans le cadre d'un colloque dédié à l'aménagement et au logement à Mayotte.

La réactivation du Système d'Information Géographique (SIG),

Le SIG de la DEAL a été réactivé le 1^{er} juillet 2015. Depuis, un travail important d'intégration et de mise à jour de données DEAL existantes a été effectué. De plus un outil de cartographie dynamique (MyCarto) a commencé à être déployé. Il peut répondre directement à la plupart des besoins de la DEAL. Outil très utile notamment d'élaboration d'avis techniques sur des projets d'aménagement ou de construction, ainsi que dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme

La problématique du transport et des déplacements / le PGTD

A ce jour seuls quelques taxis collectifs assurent le transport en commun sur l'île, sachant qu'il y a de plus en plus de véhicules mis en circulation et que les embouteillages se généralisent.

Dans ce cadre, la DEAL a lancé en 2015 la démarche d'élaboration du Plan Global des Transports et des Déplacements dont l'ambition est de coordonner l'action de l'ensemble des acteurs de la politique des déplacements : département, communauté d'agglomération de Dembéni Mamoudzou, communautés de communes. Cette réflexion inclut les projets de transports urbains et uterurbains, initiés respectivement par la commune de Mamoudzou et le Conseil départemental. Cette étude de 289 500€ financée conjointement

DU TERRITOIRE DE DEMAIN

avec la ville de Mamoudzou et le Conseil départemental, proposera en septembre 2016 des solutions réalistes pour diminuer les encombrements routiers sur l'île, tout en proposant des actions de développement des transports en commun adaptés à Mayotte.

Les études ou projets d'aménagement

La DEAL apporte une assistance à maîtrise d'ouvrage pour des études ou des projets d'aménagements urbains ou péri-urbains, dans des domaines d'intervention variés : aide à l'émergence de projets, assurance des interfaces opérationnelles dans le portage des politiques publiques prioritaires (lutte contre l'habitat indigne, prévention des risques naturels, préservation des espaces naturels), appui méthodologique aux collectivités dans leur réflexion d'aménagement et assistance au montage de projets et développement de l'ingénierie financière de projet.

Dans ce cadre, ont été réalisés :

- 33 opérations d'aménagement à différents stades (RHI + lotissements),

- 3 stations de traitement des eaux polluées à l'échelle d'un village (STEP),

- lancement de 12 plans communaux de lutte contre l'habitat indigne (PCLHI).

L'instruction des dossiers européens et le pilotage des programmes

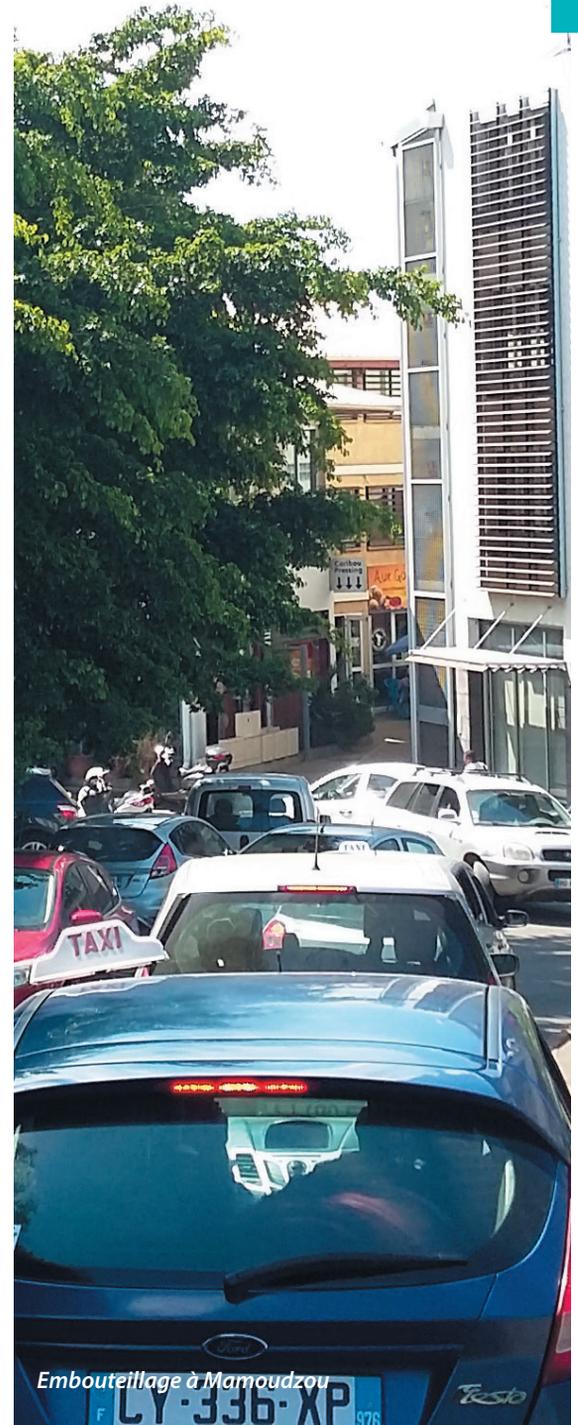
L'aménagement de Mayotte bénéficie de programmes financiers tels que le CPER 2015-2020 (180M€), le PO FEDER 2015-2020 (120M€) et d'autres subventions de l'État à hauteur de 50M€.

Dans ce cadre, le service a en charge :

- l'instruction des dossiers, pour le SGAR, concernant le programme opérationnel FEDER/FSE Mayotte 2015-2020, et le CPER 2015-2020, pour les thématiques suivantes : eau potable, assainissement, déchets, énergie renouvelable, tourisme durable, NTIC, aménagements portuaires, centres de soins,

- l'instruction technique des demandes de subventions de l'État pour des projets d'investissement sur les Fonds de Secours pour l'outre-Mer (FSOM) et le Fonds Européen d'Intervention (FEI), des demandes de défiscalisation, ou des demandes de subvention dans le cadre du PDR FEADER pour la DAAF.

- la participation au pilotage global des programmes : suivi de la stratégie d'intervention (PO, CPER) et de son adaptation (révision à mi-parcours), relations avec les différents partenaires des programmes (services de l'État, collectivités, syndicats



Embouteillage à Mamoudzou

intercommunaux), conseil et assistance aux autres services pour l'émergence, le montage, l'animation, et la gestion de projets européens.

A ce titre, il faut noter :

- la programmation de l'opération de construction de l'hôpital de Petite-Terre (29 M€ pour 17 M€ de FEDER),
- le contrôle des dépenses et du service fait pour les opérations bénéficiant d'une subvention de l'Etat pour des projets d'investissement (CPER, Dotation Spéciale de Construction et d'Equipement des Etablissements Scolaires, FSOM, ligne Budgétaire Unique, plan de relance et FEI) : 107 constatations représentant environ 66 M€.

l'instruction des Autorisations d'Occupation Temporaire (AOT) et rattrapage sur la rédaction des actes depuis 2011

Sur les 58 dossiers d'AOT présentés en commission du Domaine Public Maritime, ont été données 22 décisions favorables, 29 défavorables et 7 sursis ; sur les 21 dossiers de cession présentés, 5 décisions favorables (LATS) et 16 défavorables ont été rendues.

Le suivi des dossiers post-commission, notamment la rédaction des actes (arrêtés et convention d'occupation précaire), avait connu un important

retard lié principalement à l'intégration des montants de la redevance.

Dans le cadre de l'adoption du règlement intérieur et de la définition du rôle de chaque membre permanent de la commission DPM, le circuit de traitement des actes a été clairement défini et acté. Sur cette base, 60 actes ont été rédigés et transmis aux services de la préfecture. Le flux des actes signés et transmis à leur destinataire est en nette augmentation.

La protection des mangroves

Dans le cadre des objectifs nationaux visant à protéger 35000 ha de mangroves en outre-mer avant décembre 2015, le Conservatoire du littoral a saisi la DEAL pour une demande d'affectation / attribution de 248 ha de mangroves en nouvelle demande et 392 ha déjà transférés depuis 1997 à régulariser par la procédure de l'affectation ou de l'attribution.

Cette demande a fortement mobilisé le service au titre de la participation à l'analyse des périmètres concernés, en lien avec les projets d'aménagement existants ou à venir sur ces espaces naturels du DPM.

L'Appel à projet structure touristique « Baie des tortues »

La DEAL a activement participé au lancement de l'appel à projet en février

2015, et a fait office de guichet pour les demandes du dossier de candidature.

Sur la base d'une grille d'analyse technique des 4 dossiers de candidature, elle a organisé et a participé aux réunions du comité technique de sélection.

À l'issue de la procédure de sélection d'un candidat, elle a produit une note argumentaire sur les motifs de choix du candidat.

L'affectation d'un binôme architecte et paysagiste conseils

Affectation à Mayotte au titre de l'année 2015 d'un nouveau binôme d'architecte et paysagiste conseils de l'Etat (ACE/PCE), qui ont effectué 5 missions couplées DEAL/Direction des Affaires Culturelles.

Les postures et champs d'intervention prévus pour les ACE/PCE ont eu pour ambition de conforter deux logiques essentielles pour la DEAL : celle du conseil en amont et celle de l'autorité environnementale. Ainsi, les architecte et paysagiste conseils ont pu intervenir notamment sur de grands projets urbains, des projets touristiques, des projets de constructions publiques (principalement scolaires), l'élaboration du SAR et le paysage de Mayotte.



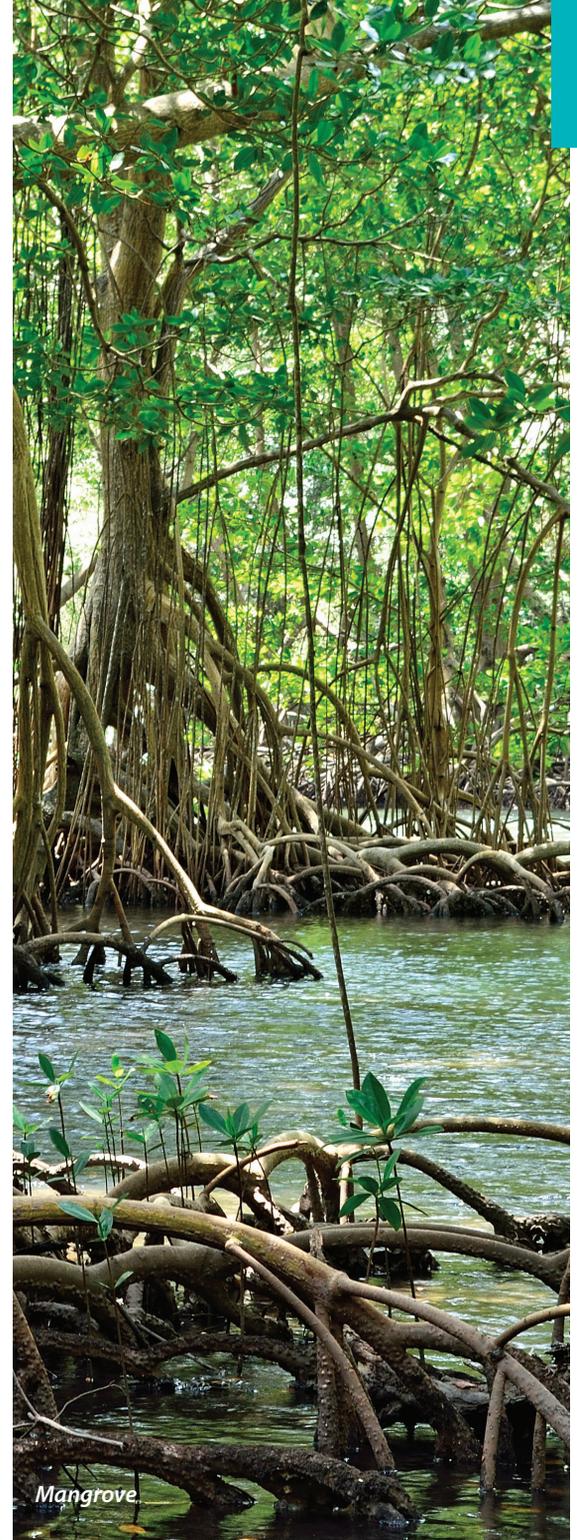
la planification de l'énergie avec la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte en vigueur depuis le 18 août 2015 a créé un véritable outil de pilotage de la politique énergétique avec la PPE. La Métropole et chaque DOM doivent se doter d'une PPE et Mayotte tout au long de l'année a élaboré sa PPE conjointement avec le Conseil départemental ainsi que les principaux acteurs présents à Mayotte. C'est un outil permettant de se doter d'un nouveau modèle énergétique en favorisant le développement des énergies renouvelables (EnR). La PPE, tout en développant les installations de panneaux photovoltaïques (PV), permettra le développement des autres formes d'EnR encore inexistant sur l'île. On peut ainsi citer la production d'énergie à partir du bois ou encore la production de biogaz à partir de la valorisation des déchets ménagers ou assimilés.

La Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) a lancé un appel d'offres sur les zones non interconnectés (AO ZNI), visant à développer les projets de panneaux photovoltaïques dans les DOM pour une puissance cumulée de 50 MW. A Mayotte, 6 projets de PV, 3 installations au sol et 3 sur bâtis, ont été déposés dans ce cadre avec pour chacun un impact positif sur le territoire :

intégration d'un volet agricole au projet, valorisation de terrains par le projet ou encore amélioration énergétique des bâtis recevant le projet. A noter par ailleurs que tous les projets de PV disposent de batteries de stockage conséquentes permettant d'atténuer le caractère intermittent de cette production. La DEAL instruit les dossiers pour le compte de la Préfecture de Mayotte conformément au cahier des charges de la CRE.

La Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer retiendra les lauréats de l'AO ZNI au cours de l'année 2016 après avis de la CRE.



Mangrove

ADAPTER LE PILOTAGE ET LE MANAGEM

Les moyens

Les effectifs

Catégories	Cible 2015
A et A+	49
B	108,1
C	95
C exploitation	171,7
Ouvriers des parcs et ateliers	4
Total	427,8

BOP	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Notifiés (€)	Consommés (€)	Notifiés (€)	Consommés (€)
203 - Infrastructures et transports	6 295 045	5 538 811	4 175 048	4 174 064
207 - Sécurité routière	85 956	85 517	67 271	66 503
217 - Activités support	2 719 597	2 717 829	2 729 452	2 729 112
217 - Développement durable	36 585	36 585	37 291	37 291
113 - Paysage, eau et biodiversité	493 106	431 764	822 252	821 410
135 - Urbanisme, territoire et habitat	478 530	476 415	395 522	393 022
174 - Energie, climat	326 550	324 050	321 740	319 240
181 - Prévention des risques	127 560	126 367	153 149	151 938
TOTAL	10 562 929	9 737 337	8 701 724	8 692 580

Les démarches de progrès

La démarche qualité

Elle a démarré au sein du secrétariat général en 2014 et a été généralisée en octobre 2015 à l'ensemble du service en priorisant les processus à mettre sous contrôle qualité au regard des enjeux et des risques. Cette démarche est conduite avec l'aide du directeur des programmes qualité du Ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer qui, du 26 au 30 octobre, a réalisé des enquêtes internes et externes pour en construire les bases et identifier les axes de progrès ; des

groupes de travail vont être constitués pour travailler en 2016 sur ces axes et proposer les actions à mettre en œuvre, dans un objectif de certification ISO 9001 d'ici fin 2016.

Le projet de service

Le projet de service a été lancé le 8 décembre 2015 par la tenue d'un séminaire des cadres, animé par le Bureau d'Etudes Insidens. Ce séminaire a permis d'identifier les axes d'orientation sur lesquels tous les agents, par service, devront travailler lors de réunions prévues dans le courant du 1^{er} trimestre 2016.



Actions particulières

Les Ressources Humaines

- fin de l'intégration dans les corps communs de la fonction publique Etat des agents nommés dans des corps transitoires, lors de leur passage du statut d'agents de la fonction publique territoriale au statut d'agents de la fonction publique Etat,

MENT INTERNE POUR RELEVER CES DÉFIS

- revalorisation de la Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation (PTETE),
- recrutement de 15 agents d'exploitation par concours organisé localement après les 12 agents déjà recrutés en 2014,
- recrutement de 10 apprentis,
- promotion de 12 agents par liste d'aptitude et de 7 agents par concours ou examen professionnel.



Animation jeunesse

L'action sociale

- 130 retraités ont été réunis pour la 1^{ère} fois lors d'une journée festive (transport, animations et repas) : 8 000€
- 100 dossiers d'aide à la scolarité étudiés pour un montant alloué de 83 000€,
- 5 agents ont bénéficié de prêts à la décohabitation.



Nos retraités

- 90 163 tickets repas ont été distribués : 110 000€,



Cérémonie des vœux 2015

LES ORIENTATIONS 2016

En matière d'infrastructures de transport et de déplacement :

- maintenir un niveau performant de l'état des axes routiers RN et RD, dans l'attente des transferts au Conseil départemental, tout en précisant les conditions et échéances de ces transferts,
- poursuivre la réflexion avec les acteurs locaux pour la mise en place d'un schéma multi modal des transports et de la mise en œuvre de premières actions réalistes pour diminuer les embouteillages.

En matière d'aménagement stratégique et de planification :

- développer le partenariat avec le Conseil départemental pour mener à bien l'ensemble des politiques d'aménagement et aboutir à l'établissement d'une feuille de route, pour traiter, avec l'appui des architectes et paysagistes conseils, les sujets transversaux et ambitieux de Mayotte, sur la base des réflexions en cours (Schéma d'Aménagement Régional, ateliers du territoire),

- soutenir les collectivités et construire des partenariats utiles pour favoriser le développement urbain de Mayotte sur la base du Plan d'Actions de Développement Urbain Durable à Mayotte (PADUDDM) réalisé en mars 2015,

- mettre en place un plan de contrôle et de lutte contre les constructions illégales, priorisant les zones d'aléas,

- poursuivre le développement de la plate forme Géomayotte.

En matière d'habitat et d'aménagement opérationnel

- mettre en œuvre les mesures opérationnelles ambitieuses du PLOM (faire venir un second bailleur social, mobiliser le foncier public, développer l'auto construction et l'auto réhabilitation contrôlées ainsi que l'usage d'éco-matériaux locaux),

- accompagner le Conseil départemental et les communes dans leurs démarches d'appropriation des textes tels que : Code général des collectivités territoriales (CGCT), Code de la construction et de l'habitat (CCH), Code de l'urbanisme (CU), Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P),

- faire évoluer la lutte contre l'habitat indigne eu égard au PDLHI (fin 2015) et de la mise en place systématique de plans communaux et intercommunaux de lutte contre l'habitat indigne,

- intensifier l'implication de la DEAL en sa qualité de délégation territoriale de l'ANRU du fait de la montée en puissance de projets.

En matière de développement du territoire et de rattrapage des équipements publics :

- poursuivre la mise en œuvre des programmes européens, en tant que service instructeur,

- poursuivre le soutien aux collectivités pour répondre aux besoins en aménagements et en équipements structurants, mais aussi aux obligations de la France (ex de la DERU),

- assurer l'opérationnalité de l'Autorité environnementale.

En matière d'eau et d'environnement

- optimiser la stratégie dans le secteur de l'assainissement collectif et la programmation

des investissements pour atteindre les objectifs de la DERU,

- accompagner le Conseil départemental dans sa mission de mise en place de la future agence française de biodiversité et dans le portage du dossier d'inscription du lagon de Mayotte au patrimoine mondial de l'Unesco,

- lutter contre les menaces diverses en s'investissant dans de nombreux dossiers, notamment dans la finalisation du SRCE coordonnée avec l'élaboration du SAR, l'aboutissement de l'étude de préfiguration de RNN (Réserve nationale naturelle) sur les fragments de forêts relictuelles avec l'ONF, le braconnage et les espèces exotiques envahissantes.

Concernant la prévention des risques technologiques et industriels

- veiller à l'application des recommandations de la mission d'audit réalisée en 2015 sur les risques naturels, et notamment poursuivre la concertation avec les élus et la population pour une approbation des premiers PPR en 2016,

- lancer la stratégie locale de gestion du risque inondation,

- poursuivre l'identification des installations en situation irrégulière et la vérification des établissements par rapport à leur classement.

Concernant la transition énergétique :

- veiller à la mise en œuvre des actions de la PPE,

- lancer l'élaboration du SRCAE et engager les réflexions et actions concernant la mise en place des stocks stratégiques sur l'île.



ORGANIGRAMME

Mission Conseil en Gestion et Management
Stéphane RIVALLANT - tél. : 02 69 64 83 92
stephane.rivallant@developpement-durable.gouv.fr

Mission Autorité Environnementale
Gilles CHAPELIER - tél. : 02 69 63 35 39
gilles.chapelier@developpement-durable.gouv.fr

Directeur

Daniel COURTIN

tél. : 02 69 60 92 01 - fax : 02 69 61 07 11
daniel.courtin@developpement-durable.gouv.fr

Directeur Adjoint

Eric BATAILLER - tél. : 02 69 64 83 64
eric.batailler@developpement-durable.gouv.fr

Mission Pilotage, Stratégie et Communication

Yolande VIGNEAU - tél. : 02 69 60 81 94
Yolande.Vigneau@developpement-durable.gouv.fr

Architecte Conseil

Bertrand DUBUS
b.dubus@atelier-puzzle.fr

Paysagiste Conseil

Hervé LAURENDEAU
agencepergame@yahoo.fr

Secrétariat Général

Thierry HOFFMANN

tél. : 02 69 60 92 02 - fax : 02 69 60 92 83
thierry.hoffmann@developpement-durable.gouv.fr

Secrétaire Générale Adjointe

Ankilati CHANFI - tél. : 02 69 60 92 30
ankilati.chanfi@developpement-durable.gouv.fr

Unité Ressources Humaines

Echat CHANFI - tél. : 02 69 60 92 08
Echat.Chanfi@developpement-durable.gouv.fr

Unité Finances et Marchés Publics

Nadine FRANÇOIS - tél. : 02 69 60 92 13
Nadine.Francois@developpement-durable.gouv.fr

Unité Moyens Généraux et Logistique

Jean François FERRER - tél. : 02 69 60 92 17
jean-francois.ferrer@developpement-durable.gouv.fr

Unité Atelier Informatique Bureautique et Télécommunications

Patrice MARON - tél. : 02 69 64 81 71
Patrice.Maron@developpement-durable.gouv.fr

Unité Formation Concours et GPEEC

Saloua Bint ABAINE NAWAOUI - tél. : 02 69 64 81 66
saloua.abaine-nawaoui@developpement-durable.gouv.fr

Unité Affaires Juridiques

Ankilati CHANFI - tél. : 02 69 60 92 30 (pi)
ankilati.chanfi@developpement-durable.gouv.fr

Assistant Social

Nizary ALI - tél. : 02 69 60 92 90
Nizary.Ali@developpement-durable.gouv.fr

Conseiller de Prévention Hygiène et Sécurité

Chabouhane MANSOIBOU - tél. : 02 69 64 83 68
Chabouhane.Mansoubou@developpement-durable.gouv.fr

Service Environnement Prévention des Risques

Patrice PONCET

tél. : 02 69 63 35 11 - fax : 02 69 63 35 10
patrice.poncet@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

Marc SAUTOT-VIAL - tél. : 02 69 63 35 22
marc.sautot-vial@developpement-durable.gouv.fr

Adjointe au Chef de Service

Caroline MAUDUIT - tél. : 02 69 63 35 26
caroline.mauduit@developpement-durable.gouv.fr

Unité Biodiversité

Brigitte MORTIER - tél. : 02 69 63 35 12
brigitte.mortier@developpement-durable.gouv.fr

Pool Secrétariat et Comptabilité

Marc SAUTOT-VIAL - tél. : 02 69 63 35 22
marc.sautot-vial@developpement-durable.gouv.fr

Unité Police de l'Eau et de l'Environnement

François GHIONE - tél. : 02 69 63 35 17
francois.ghione@developpement-durable.gouv.fr

Unité Environnement Industriel et Energie

Jean-François LE ROUX - tél. : 02 69 63 35 32
jean-francois.le-roux@developpement-durable.gouv.fr

Unité Gouvernance et Suivi de la Ressource en Eau

Caroline MAUDUIT - tél. : 02 69 63 35 26
caroline.mauduit@developpement-durable.gouv.fr

Unité Cellule de Veille Hydrologique

Floriane BEN-HASSEN - tél. : 02 69 64 81 90
floriane.ben-hassen@developpement-durable.gouv.fr

Unité Risques Naturels

Charlotte MUCIG - tél. : 02 69 60 92 71
charlotte.mucig@developpement-durable.gouv.fr

Service Infrastructures, Sécurité et Transports

Christophe TROLLÉ

tél. : 02 69 60 92 73 - fax : 02 69 60 92 88
christophe.trolle@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

Valéry MAUDUIT - tél. : 02 69 64 83 66
Valery.Mauduit@developpement-durable.gouv.fr

Unité Education et Sécurité Routières

Ibrahim SALIM - tél. : 02 69 61 99 39
ibrahim.salim@developpement-durable.gouv.fr

Unité Transports et Sureté

Philippe PFROMMER - tél. : 02 69 60 92 76
Philippe.Pfrommer@developpement-durable.gouv.fr

Unité Études et Travaux Neufs

Stéphane HUET - tél. : 02 69 63 24 49 (pi) -
stephane.huet@developpement-durable.gouv.fr

Unité Subdivision Territoriale

Pascal LI-TSOE - tél. : 02 69 61 99 31
Pascal.Li-Tsoe@developpement-durable.gouv.fr

Unité Parc

Jean-Michel LEHAY - tél. : 02 69 61 88 01
jean-michel.lehay@developpement-durable.gouv.fr

Service Appui Équipements Collectifs

Arnaud BOUDARD

tél. : 02 69 60 92 49 - fax : 02 69 60 92 84
arnaud.boudard@developpement-durable.gouv.fr

Unité Constructions Bâtiments Publics Durables

Paul EUVRARD - tél. : 02 69 60 92 61
paul.euvrard@developpement-durable.gouv.fr

Unité Ingénierie Financière de Projet

Nicolas DELONCLE - tél. : 02 69 64 83 49 (pi)
nicolas.deloncle@developpement-durable.gouv.fr

Unité Aménagement Opérationnel

Nicolas DELONCLE - tél. : 02 69 64 83 49
nicolas.deloncle@developpement-durable.gouv.fr

Unité Appui aux Projets Environnementaux

Fabrice MOLINIER - tél. : 02 69 64 83 86
fabrice.moliner@developpement-durable.gouv.fr

Unité Immobilier État

Philippe BREGÉAT - tél. : 02 69 60 92 68
philippe.bregat@developpement-durable.gouv.fr

Service Développement Durable des Territoires

Olivier MONSEGU

tél. : 02 69 60 92 23 - fax : 02 69 61 07 11
olivier.monsegu@developpement-durable.gouv.fr

Adjoint au Chef de Service

Claude BAILLY - tél. : 02 69 64 83 42
Claude.Bailly@developpement-durable.gouv.fr

Chargé de Mission Transition

Énergétique
Abdelaziz AITICHOU - tél. : 02 69 64 83 38
abdelaziz.aitichou@developpement-durable.gouv.fr

Unité Prospective et Développement du Territoire

Aline DA COSTA MARQUES - tél. : 02 69 64 83 59 (pi)
Aline.Da-Costa-Marques@developpement-durable.gouv.fr

Unité Gestion Foncière

Mamadou SOW - tél. : 02 69 60 92 41
mamadou.sow@developpement-durable.gouv.fr

Unité Projets Urbains Intégrés

Tania PATCHAI - tél. : 02 69 64 83 41 (pi)
tania.patchai@developpement-durable.gouv.fr

Unité Politique de l'Habitat et des

Constructions Durables

Clément GUILLERMIN - tél. : 02 69 60 92 32
clement.guillermine@developpement-durable.gouv.fr

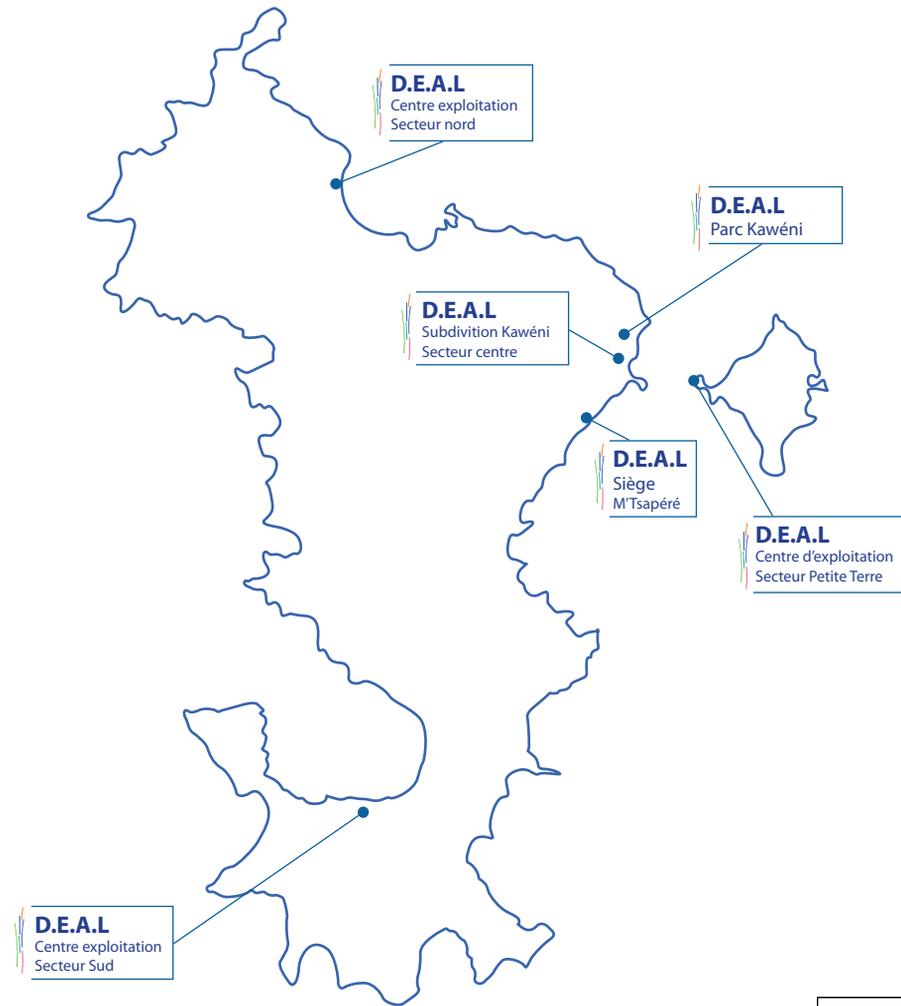
Unité Financement Logement Social

Laurent BEAUMONT - tél. : 02 69 64 83 67
laurent.beaumont@developpement-durable.gouv.fr

Unité Application du Droit du Sol

Bettina PALLIER - tél. : 02 69 60 92 35
bettina.pallier@developpement-durable.gouv.fr

Implantation des sites de la D.E.A.L



Direction de l'environnement
de l'Aménagement et du Logement de Mayotte.
Terre Plein de Mtsaré - BP 109 - 97600 Moutoudzou - 02 69 61 12 54
deal-mayotte@developpement-durable.gouv.fr

